



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Paris, le 26 novembre 2009

RESULTATS CAP AVANCEMENT ET MOBILITE PROFESSEURS TECHNIQUES DU 26/11/09

(SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé : Florence GUITTET (Tél : 01 69 56 96 00) Marion CAVALLO (Tél : 04 96 13 10 05) Maxime LANCIEN (Tél : 01 64 31 12 34) Michel FAUJOUR (Tél : 01 48 40 59 48).

Déclaration liminaire intersyndicale SNPES-PJJ/FSU et FO-PJJ :

Monsieur le président,

Nous siégeons ce jour dans un contexte d'inquiétudes extrêmes de l'ensemble des personnels concernant l'avenir de l'insertion à la PJJ, la disparition de services dédiés à cette mission et l'extinction d'un corps spécifique, les professeurs techniques.

Notre administration, dans le cadre de la RGPP, entend bien réduire et regrouper des corps, notamment celui des PT. Elle nous a fait part depuis longtemps de son projet de gestion du corps des PT par l'Education Nationale. Elle prétendait répondre ainsi au besoin de PT pour la PJJ et solutionner les questions de recrutement et de mobilité. Mais pour l'heure, qu'en est-il de l'avancée de ce dossier alors que vous nous baladez depuis des années, nous promettant des clarifications qui n'arrivent pas. Cette CAP démontre encore davantage que la mobilité pour ce corps n'est quasiment plus possible. Nous rappelons à la Direction de la PJJ que cette fusion des corps ne va pas de soi : les missions des PT à la PJJ et celles des PLP à l'EN n'ont rien de commun. Et nous restons très sceptiques quant à l'attraction des PLP pour la PJJ à laquelle vous voulez nous faire croire.

Pour faire face aux fermetures sauvages des services d'insertion et pallier les urgences, le recours aux contractuels est généralisé, augmentant la précarité à la PJJ et en particulier dans le corps des PT.

Dans l'immédiat, nous rappelons aussi à l'AC que, afin de limiter les dérives sur les terrains, une administration telle que la nôtre, se doit de faire respecter le statut des PT, sans aucune interprétation.

Le SNFO PJJ et le SNPES PJJ considèrent que le dialogue social est depuis un certain temps fortement mis à mal. Les différentes réformes se sont impactées de manière désordonnée, précipitée, sans accompagnement ni véritable concertation avec les acteurs professionnels et syndicaux sur les terrains. Ces réorganisations, souvent incohérentes et contradictoires, sont vécues par les agents comme un véritable bouleversement qui les remet en cause dans l'exercice même de leur mission, faisant fi de leur expérience et de leur savoir-faire. Ainsi, une impression à la fois de flou organisé et de

casse de l'institution accroît le sentiment d'incertitude et d'abandon des valeurs humaines et de travail qui fondent la PJJ. Nous réaffirmons que la mission fondamentale d'insertion sociale des mineurs confiés au civil et au pénal ne peut sous aucun prétexte se passer de ces valeurs. Nous pouvons témoigner à partir de nos pratiques professionnelles que les méthodes autour de la coercition, du contrôle et de l'obligation d'activité que vous voulez imposer ne sont pas des leviers pertinents pour accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale qui prend appui sur nos médias scolaires et professionnels.

De surcroît, vous organisez la restructuration voire la liquidation des services spécifiques d'insertion, ce qui conduit à des situations insupportables pour les personnels, tant du point de vue de leurs conditions de travail que de leurs perspectives professionnelles. Cette situation nouvelle vient s'ajouter à des situations antérieures déjà particulièrement lourdes.

L'application de la circulaire sur les activités de jour ainsi que la restructuration des services signent la mort du secteur de l'insertion à la PJJ. Pourtant, ce secteur a su faire preuve d'inventivité pour proposer des parcours aux jeunes les plus éloignés du droit commun, s'appuyant sur un lieu spécifique et des professionnels formés à la prise en charge collective, différenciés de la problématique globale assurée par le milieu ouvert ou l'hébergement. Quel retour en arrière ! Les personnels perdent le sens de leur travail et ce seront les jeunes qui à coup sûr seront les principales victimes de ce changement profond des missions de la PJJ, les prises en charge devenant plus judiciaires et occupationnelles que véritablement éducatives.

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE HORS CLASSE

Critères du SNPES-PJJ/FSU : ancienneté au ministère de la Justice

Critères de l'administration : priorité régionale + notation + poids démographique des régions

Liste proposée par le SNPES-PJJ/FSU			Liste retenue par l'administration	
	Nom Prénom	Ancienneté Ministère de la Justice		Nom Prénom
	RICHARD Etienne	35 ans 23 jours		RICHARD Etienne
	CASPANI Olivier	32 ans 6 mois 15 jours		DELAHAYE Benoit
	BEZIER Nelly	32 ans 1 mois 29 jours		CALVET Maxime Hélène
	ROCHEREAU Jacques	32 ans 1 mois 15 jours		CHANTRIAUX Florence
	CALVET Maxime Hélène	31 ans 3 mois 19 jours		SIMON Stéphane
	DOUMESCHE Jacques	29 ans 7 mois		BOURZEIX Catherine
	BOURZEIX Catherine	29 ans 7 mois		TRIDEAU Loïc
	CAMPAGNE Sylvie	29 ans 5 mois		ESPINAS Jean-Michel
	COULOT Joseph	28 ans 7 mois 28 jours		BROQUET LONGUET Sophie
	FONTANILLES Corinne	28 ans 15 jours		QUEMENER Frédéric
	BENHINI Norbert	26 ans 9 mois 12 jours		MICHENAUD Nathalie
	VAN OOST Alain	26 ans 9 mois 12 jours		SERENNE Eric
	DELAHAYE Benoit	26 ans 9 mois 12 jours		MALLET Didier

	KEMPF JEANDON Brigitte	25 ans 3 mois 29 jours		PONS BAUDOT Véronique
	MOUILLON Jean-Luc	24 ans 9 mois		DUDON Sébastien
	CHANTRIAUX Florence	22 ans 1 mois		GOUJON Jean-Marc

TABLEAU D'AVANCEMENT GRAND CHOIX

Critères SNPES-PJJ/FSU : agents n'ayant pas bénéficié d'avancement au choix, ni au grand choix en 2007-2008

Critères de l'administration : priorités régionales + notation + poids démographique des régions

Liste proposée par le SNPES-PJJ/FSU	Liste retenue par l'administration
LE BLAN Yannick	PIET Daniel
SERRANO Gaëlle	PROVOST DI NATALE Virginie
BOISNAY Arnauld	CHATTON FAVRET Sylvie
RENARD Prisca	BRUHL Yannick
PROVOST DI NATALE Virginie	FRADJ DUCROCQ Dalinda
BAKLI Abdelwaheb	NIGNOL Jean-Jacques
BOUCHEL Virginie	CORMIER Jacques
FRADJ Dalinda	CAMPAGNE Sylvie
FERNANDEZ Paulino	MIOMANDRE Jean-Noël
ROUYER Delphine	BIED Patrick
FRECON Peggy	BOUCLIER Brigitte
CREMOUX Pascal	CAVALLO Marion
MICHELON Géraldine	CREMOUX Pascal
ABT WUNDERLE Marie-Julie	LEBLAN Yannick
THIERRY Raphaël	SOUDY Pascal
GARNIER Laurence	
WALBERT Sylvie	

TABLEAU D'AVANCEMENT CHOIX

Critères du SNPES-PJJ/FSU : agents n'ayant pas bénéficié d'avancement au grand choix en 2007, ni au choix en 2008.

Critères de l'administration : ne pas promouvoir un agent en détachement sortant, des agents ayant bénéficié du grand choix en 2007 et « mal » ou pas priorités régionalement, un agent noté « moyen », un agent en disponibilité de droit (avec engagement de la prioriser à son retour), un agent en arrêt maladie (!)

Liste proposée par le SNPES-PJJ/FSU	Liste retenue par l'administration
URLI Lionel	URLI Lionel
LARNAUDIE Marie-Aude	DEQUINCEY Laurent

PERROT Jean-Pierre	LARNAUDIE Marie-Aude
GUERINEAU PRETTE Valérie	GUERINEAU PRETTE Valérie
BATTUT Ivan	ADAM Christophe
OLIGER AUDRAIN Laetitia	BATTUT Ivan
ADAM Christophe	ABBEY Gilles
ABBEY Gilles	CAUTTO Karine
CAUTTO Karine	VIARD Julien
VIARD Julien	DUFRESNE Alain
DUFRESNE Alain	DA SILVA SOLHA Caroline
DA SILVA SOLHA Caroline	DARSEL ROBERT Véronique
DARSEL ROBERT Véronique	LE BOUHAR Christelle
LE BOUHAR Christelle	CHEVALIER Cyrille
CHEVALIER Cyrille	OLIVIER VANOPLYNUS Anne
OLIVIER VANOPLYNUS Anne	RICHARD Erwan
RICHARD Erwan	GUITTET Florence
GUITTET Florence	PASQUIER Julie
PASQUIER Julie	DESJARDINS Elise
DESJARDINS Elise	ZMIRLI Mohammed
ZMIRLI Mohammed	EMORINE DELAMARRE Annick
LE GUEN Marysa	MENGUY WALDEK Anne
LATAILLADE François	LE GUENN Marysa
DUMOITIER Michel	LATAILLADE François
FONTANILLES MOUILLON Corinne	DUMOITIER Michel
GOIN Christian	FONTANILLES MOUILLON Corinne
MAGNE Dominique	GOIN Christian
ZIEGLER Patrick	MAGNE Dominique
DELHAYE DEVANTOY Evodie	ZIEGLER Patrick
DURAND Didier	DELHAYE DEVANTOY Evodie
LOMBARD Jacques	DURAND Didier
GAUTHIER Charlotte	LOMBARD Jacques
OUTREY Magalie	FABRE Lilian
EMORINE DELAMARRE Annick	OUTREY Magalie

MOBILITE PROFESSEURS TECHNIQUES

POSTES SPECIFIQUES CATEGORIE A								
NOUVELLE AFFECTATION						ANCIENNE AFFECTATION		
Inter-Région	Dpt	Structure/Unité	Emploi	Nom Prénom	barème	Dpt	Structure	Observations
AC	75	Sous-Direction des missions de protection judiciaire et d'éducation. Bureau des méthodes et de l'action éducative (K2) insertion et medias de l'action éducative	Rédacteur	Pas de candidat PT				
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Conseiller technique pôle politique éducative	Pas de candidat PT				
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	Pas de candidat PT				
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	Pas de candidat PT				
Centre Est	69	DIRPJJ Centre Est	Auditeur régional	Pas de candidat PT				
Divers hors PJJ	75	Direction générale de l'enseignement scolaire	Chargé de mission PJJ auprès de l'Education Nationale	Pas de candidat PT				
Grand Ouest	35	DIRPJJ Grand Ouest	Conseiller technique pôle politique éducative	ROLLAND Nadine	43,25	56	CAE Vannes (ESF)	Poste fermé
Sud	30-48	DTPJJ Gard Lozère	Conseiller technique pôle politique éducative	Candidature PT non retenue				
	13	DIRPJJ Sud Est	Conseiller technique pôle politique éducative	Candidature PT non retenue				
Sud Est	13	DIRPJJ Sud Est	Conseiller	Candidature PT non				

			technique pôle politique éducative	retenue				
Sud Est	13	DIRPJJ Sud Est	Auditeur régional	Pas de candidat PT				
POSTES SPECIFIQUES CATEGORIES A ET B								
NOUVELLE AFFECTATION					ANCIENNE AFFECTATION			
Inter-Région	Dpt	Structure/Unité	Emploi	Nom Prénom	barème	Dpt	Structure	Observations
ENPJJ	59	Direction de l'ingénierie des formations. Département ingénierie formation	Formateur	Pas de candidat PT				
ENPJJ	59	Direction de l'ingénierie des formations. Département ingénierie formation	Formateur	Pas de candidat PT				
ENPJJ	69	PTF Centre Est	Formateur	Pas de candidat PT				
ENPJJ	69	PTF Centre Est	Formateur	Pas de candidat PT				
POSTES CLASSIQUES								
NOUVELLE AFFECTATION					ANCIENNE AFFECTATION			
Inter-Région	Dpt	Structure/Unité	Spécialité	Nom Prénom	barème	Dpt	Structure	Observations
Grand Nord	62	CAEI Artois UEAJ Arras	STAPS	LAINE Sébastien	4	76	CAE Le Havre	Poste vacant
Ile de France/ Outre-Mer	93	CAEI Villemomble	HR-OPC	Pas de candidat				
Sud	31	CAEI Toulouse	GC/TA-TF	Pas de candidat dans les spécialités				
Sud	31	CAEI Toulouse	STAPS	Poste retiré (cf.ci-dessous)				
Sud	66	FAE CPI Perpignan	GC-CRO	Pas de candidat				
Sud Est	13	CAE Aix en Provence	TA-PH	Pas de candidat dans la spécialité				
Sud Est	13	SE-EPM Marseille	TA-PH	Pas de candidat				
Sud Est	83	CAEI Toulon	CSB	MAHEU M'BAYE Axelle	9,75	95	CAEI Osny UEAJ Argenteuil	Poste vacant

COMMENTAIRES :

Une fois de plus, l'Administration n'avait pas prévu de faire présider la CAP des PT par M.Cabourdin ou M.Rousset. Devant notre insistance pour obtenir des réponses sur les missions et le statut, M.Hubault (SDK) et un représentant de RH 3 ont répondu à notre déclaration liminaire.

Le discours de M.Hubault justifiant l'application de la circulaire sur les activités de jour était à des lieues de la réalité des terrains. Il a tenté par une rhétorique convenue sur les orientations du PSN, de banaliser les effets destructeurs des restructurations et de la refonte de l'insertion. La conception de l'AC qui sous tend la circulaire et le cahier des charges sur les activités de jour est à l'opposé de l'expérience des personnels de la PJJ sur la mise en œuvre des médias scolaires et professionnels qui servent de support aux parcours d'insertion des jeunes.

Du point de vue organisationnel, l'AC réaffirme que le cahier des charges avait pour objectif de garantir un seuil minimum de personnel en UEAJ pour en garantir la viabilité fonctionnelle.

Que cette norme ait pour conséquence la disparition des $\frac{3}{4}$ du dispositif spécifique d'insertion de la PJJ ne paraît pas émouvoir l'AC.

Que les normes de 24 places et de 5 personnels soient irréalistes et posent la question de leur application à la lettre, n'a pas effleuré l'AC.

Que les ratios de la circulaire qui servent de déterminant au nombre d'emplois maximum qui seraient dédiés au module 2 et au module 1, ne correspondent pas aux réalités différenciés des départements, ne poserait pas problème.

Que la rigidité des textes ne corresponde pas à la nécessité de proposer pour les jeunes des emplois du temps adaptables, modulable en fonction de l'évolution de leur parcours, n'a pas soulié l'AC.

Face aux résistances des personnels certains hauts responsables de la PJJ affirment qu'il y aurait des possibilités d'assouplissement du cahier des charges des UEAJ en fonction de réalités locales. Nous avons insisté auprès de M.Hubault pour que l'ensemble de la chaîne hiérarchique respecte cette souplesse.

Concernant le transfert à l'EN, M.Hubault n'est absolument pas au courant, ce qui prouve que l'application de la circulaire sur les activités de jour ne prend pas en compte le devenir des PT. Quant au bureau RH3, il nous annonce pour la énième fois qu'une prise de contact a eu lieu et on attend qu'un rendez-vous soit fixé, peut-être en janvier. Décidemment, l'EN n'est pas pressée de nous accueillir ! Nous sentons que la préoccupation de l'AC est moins le transfert de la gestion du corps qu'une recherche au cas par cas de solutions pour résoudre l'extinction progressive du corps.

Au sujet de l'avancement, l'AC suit scrupuleusement le choix des DIR, renforçant ainsi les disparités entre les régions qui ne développent pas les mêmes stratégies de classement. Du coup, la CAP a très peu de marge de manœuvre face à ce renforcement des inégalités. L'AC tout en étant témoin des inégalités de fait entre les régions refuse d'entendre les propositions des représentants du personnel pour des critères moins subjectifs. Pourtant, elle a exprimé son intérêt pour le critère de la rotation des avancements au choix et au grand choix, défendu depuis fort longtemps par le SNPES et auquel le SN FO s'est rallié cette année. Ainsi, les deux organisations ont défendu les mêmes listes pour le choix et le grand choix, ce qui a permis d'imposer à la marge à l'administration l'avancement d'un certain nombre de collègues que l'AC n'avait pas retenus initialement.

Pour l'avancement au choix, l'Administration a soutenu la non proposition d'une collègue au prétexte qu'elle était en congés maladie et maternité sur un temps qui lui paraissait incompatible avec la prise en compte d'un avancement. Nous avons exigé un vote.

Pour la hors classe, nous regrettons que le SN FO ne soit pas allé au bout du critère qu'elle disait partager avec nous de l'ancienneté Ministère de la Justice, pour deux agents sur 16.

Au sujet de la mobilité : Nous avons soulevé la question de la priorité pour redéploiement d'un personnel du CAEI Montpellier sur Toulouse : aucun CTPD ou CTPR n'ont acté la réorganisation de ce service, il ne peut donc s'agir de priorité pour redéploiement. Nous nous sommes fermement opposés à ces arrangements locaux qui ne respectent pas les règles fixées par l'Administration elle-même. Malgré deux autres demandes sur ce poste, l'AC a retiré le poste de Toulouse de la mobilité.

Depuis plusieurs CAP, les possibilités de mobilité se réduisent à peau de chagrin pour les PT. Tout en défendant le respect des spécialités qui fondent notre fonction, nous avons proposé à l'Administration de réfléchir à des modalités d'assouplissement pour favoriser la mobilité des personnels, en particulier pour les spécialités pour lesquelles aucun poste n'est plus jamais proposé (par exemple, demander trois spécialités en les priorisant). Nous avons demandé une réunion de travail pour préparer la prochaine campagne de mobilité : n'hésitez pas à contacter les délégués CAP pour faire part de vos propositions.